



## Prêts immobiliers avec contrat de mariage

Par **lamboy**, le **07/05/2009** à **13:23**

Bonjour,

J'étais propriétaire ,avec contrat de mariage et séparation de biens,d'une maison que j'ai vendu.Mon ex-mari me réclame une présomption d'indivision édictée par article 1538 code civil sur le prêt immobilier de cette maison fait en 1984 et fini en 2000.Questions : 1/ il y a t-il un délai de prescription et peut-il mettre cet emprunt sur la liquidation entre époux?Je suis séparée et divorcée depuis 2002.Un jugement est en cours et mon avocat ne ma'ide pas sur cette définition. 2// y a t-il une loi qui annulerai cette proccédure abusive?

merci de votre aideet de votre compréhension.

Cordialement